

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement 001-2023 ayant pour titre « Règlement numéro 001-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».
 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 20 février 2023 à 20;00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées au règlement de zonage 069-2003 soit :

« De modifier ledit règlement de zonage afin d'y apporter une précision relativement à l'obligation d'utiliser à des fins commerciales au moins 60% de la superficie du rez-de-chaussée de tout bâtiment principal dans la zone 204-CV ».
- Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 7 février 2023 au 20 février 2023 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.
 4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire de la Ville.

Donné à Acton Vale, ce 7 février 2023

Claudine Babineau, OMA
Greffière